

## **GROUPE THEMATIQUE « MIGRATIONS »**

### **Proposition de Termes de Références**

#### **I. Contexte**

En raison de sa position géostratégique, de l'instabilité chronique de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et de la fermeture des frontières européennes, le Maroc est devenu, un pays de transit et de plus en plus, bien que par défaut, un pays d'accueil. Si un recensement précis demeure difficile, il existerait actuellement environ 10 000 immigrés clandestins sur le sol marocain<sup>1</sup>. A cela s'ajoutent les demandeurs d'asile et les réfugiés, qui selon le UNHCR représentent fin 2006 respectivement 2206 et 476 personnes.<sup>2</sup>

Le Royaume du Maroc est aussi, et ce depuis longtemps, pays d'origine pour de nombreux migrants marocains : les Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) et les candidats à la migration qui souhaitent et tentent de partir, souvent dans des conditions hasardeuses.

Après les incidents de Ceuta et Mellila en octobre 2005, où plusieurs migrants ont trouvé la mort, la question de la gestion adéquate des flux migratoires a pris une nouvelle ampleur.

Au sein du Système des Nations Unies (SNU), un Groupe de Travail sur la question migratoire s'est mis en place en 2006. Il a notamment organisé deux journées de réflexion ; l'une sur les femmes migrantes, l'autre sur les mineurs migrants d'origine marocaine et subsaharienne. A ce sujet, des recommandations et des suggestions d'action ont été élaborées.

En juillet 2006, le gouvernement marocain était hôte d'une conférence ministérielle Euro-africaine sur la Migration et le Développement qui s'est traduite par l'adoption d'une Déclaration et d'un Plan d'action, visant plusieurs mesures concrètes à court et à moyen terme dans les domaines de la migration et le développement, la migration légale et l'immigration irrégulière. Le Plan d'action demande à ce que ces mesures soient mises en œuvre dans le plein respect de la dignité et des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés.

Egalement en juillet 2006, le gouvernement marocain a organisé un Atelier National sur la Migration qui a débouché sur une série de recommandations, constituant de ce fait le début d'un processus de dialogue national dont l'objectif est à terme la constitution d'une véritable politique nationale migratoire. Si ce nouvel engagement constitue un réel pas en avant, les arrestations périodiques et les reconduites à la frontière visant les migrants subsahariens illustrent plus que jamais l'urgence de la situation et la nécessité d'action notamment dans le domaine de la protection des droits des migrants et des réfugiés/demandeurs d'asile.

L'UNDAF approuvé pour la période 2007-2011, reconnaît l'importance de la promotion du développement humain et la gouvernance démocratique. Dans ce cadre et concernant le champ migratoire plus particulièrement, le SNU s'engage à soutenir la mise en place d'une meilleure gestion des flux migratoires à travers notamment l'élaboration de politiques et

---

<sup>1</sup> Collyer, M. (2006). « States of Insecurity :Consequences of Saharan Transit Migration », *Centre on Migration, Policy and Society, Working paper no.31, University of Oxford*, p. 27

<sup>2</sup> UNHCR Rabat, 31 décembre 2006. Dans ce lot, environ 23% sont des femmes et 12% des mineurs.

stratégies appropriés (E. 3). En décembre 2006, le UN Country Team (UNCT) a décidé de reconstituer le Groupe Thématique « Migrations » et lors de la dernière réunion du 6 février 2007, il a été décidé de donner à ce groupe une attention prioritaire.

Le contexte institutionnel global est donc favorable au traitement complémentaire et conjoint de la question migratoire, qui, de part sa nature, requiert une réponse multi-sectorielle. En pratique, le support à une meilleure gestion des flux migratoires englobe plusieurs domaines d'intervention comme par exemple: la mise en conformité du cadre législatif et administratif aux normes internationales afin d'assurer le droit des migrants et réfugiés/demandeurs d'asile, le renforcement des capacités institutionnelles nationales, ainsi que l'assistance pour subvenir aux besoins des migrants et des réfugiés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la génération de revenu et des services communautaires.

La valeur ajoutée d'une telle collaboration entre les Agences du SNU et les autres Organisations concernées se mesurera non seulement par la qualité des réponses apportées et la possibilité de financement accru, mais aussi par le rôle que le GT en tant qu'instance commune pourra éventuellement mener auprès des autorités marocaines.

## II. Rôle et Fonctions

Le Groupe Thématique « Migrations » a trois fonctions principales :

a. *Etre un forum de discussion et d'échange*

Le GT doit promouvoir, faciliter et coordonner l'échange d'informations sur les leçons apprises et les bonnes pratiques, ainsi que sur les stratégies et les actions à poursuivre par chaque Agence dans le domaine de la migration. Ceci en vue d'assurer l'harmonisation des actions entreprises par le SNU et autres organisations internationales dans ce domaine.

b. *Etablir un « Cadre stratégique commun »*

Le GT a pour fonction de définir les priorités et planifier les axes d'action en matière de migration pour la période 2007-2011, à l'intérieur d'un « Cadre stratégique commun », et en accord avec la programmation stratégique du SNU (UNDAF).

Ce cadre stratégique ne se limite pas à identifier des actions « de terrain » conjointes ou complémentaires, il englobe aussi un volet « politique », visant à soutenir les autorités marocaines à développer une gestion des mouvements migratoires à la fois compréhensive et respectueuse des droits humains dans le but d'améliorer les pratiques de bonne gouvernance dans ce domaine.

c. *Favoriser le développement d'une programmation complémentaire ou conjointe*

Le GT a pour fonction d'identifier les domaines d'intervention prioritaires et les actions conjointes nécessaires et réalisables.

Le GT est aussi chargé de promouvoir le développement de telles interventions, en élaborant des propositions de projet(s) conjoint(s) pour les bailleur de fonds (notamment dans l'optique d'un financement du MDG Achievement Fund) et en facilitant la mise en œuvre et le suivi de tels projets.

### III. Objectifs

A travers une collaboration accrue, l'**objectif général** du GT est de soutenir les autorités marocaines à la mise en œuvre d'une meilleure gestion des flux migratoires - respectueuse des droits des migrants et réfugiés/demandeurs d'asile et contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie- en conformité avec l'objectif E.3 de l'UNDAF et en se basant sur les recommandations émises lors de l'Atelier National sur la migration et dans le rapport du CCDH sur l'immigration illégale.

Pour ce faire, le GT doit achever certains **objectifs spécifiques** :

- Permettre une meilleure connaissance parmi les participants au GT des divers aspects de la problématique migratoire au Maroc, tant au niveau des stratégies et actions adoptées qu'au niveau des leçons apprises et des bonnes pratiques, afin d'assurer une harmonisation des actions des différentes agences dans le domaine migratoire.

Dans ce but, une plateforme électronique permettant de faciliter et d'assurer la continuité de l'échange d'information sera mis en place.

- Elaborer un « Cadre stratégique commun » en se basant entre autre sur les recommandations de l'Atelier National sur la Migration. Ce processus permettra :
  - d'identifier les domaines d'actions prioritaires ;
  - de développer une position commune dans le domaine de la migration
- A partir du « Cadre stratégique commun », le GT a pour but d'identifier les actions conjointes ou complémentaires qui permettront d'atteindre l'objectif général, de les détailler dans des Plans de Travail Annuels, prévoyant des indications en matière de financement et en matière de mise en place et de suivi desdites actions. Les Plans de Travail Annuels pourront éventuellement se focaliser 'par étape distincte' sur des aspects spécifiques de la problématique « Migration » (migration subsaharienne, migrants marocains, candidats à la migration).

### IV. Composition et Organisation

#### a. Participation

- Le GT est ouvert à toutes les Agences des Nations Unies et aux Organisations Internationales concernées par la thématique de la migration ; chacun évaluera la pertinence de sa participation.
- Les Agences du SNU et autres Organisations Internationales énoncées ci-dessous ont émis leur volonté de participer :
  - Bureau du Coordinateur Résident
  - PNUD
  - UNHCR
  - UNICEF
  - UNIFEM
  - ONUSIDA

- UNESCO
  - UNFPA
  - UNECA
  - ONUDI
  - UNHABITAT
  - FAO
  - BIT
  - IOM
- 
- N.B : La participation de l’OMS, de l’AFDB et de la Banque Mondiale reste à confirmer.
  - La présence de représentants des autorités marocaines est vivement sollicitée. Ces derniers seront invités à participer une fois le groupe thématique opérationnel.
  - Un ou plusieurs représentants de la Société Civile (éventuellement la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) sont également invités à participer. La participation permanente d’autres organisations de la société civile sera déterminée une fois le cadre stratégique adopté.
  - A terme, et selon le besoin exprimé, la Délégation de la Communauté Européenne et autres délégations nationales seront aussi conviées. Compte tenu de la dimension régionale de la problématique migration ; il est cependant nécessaire d’assurer la communication régulière avec ces délégations.

#### **b. Membres**

- Chaque Agence participante devra nommer un Point Focal qualifié chargé de représenter son Agence durant les réunions du GT.
- Chaque membre du GT est responsable d’informer son Agence des orientations, décisions, recommandations et actions prises dans le cadre du GT.
- Pour assurer la cohérence et la continuité des activités du GT, la participation des membres du GT aux réunions est indispensable. A défaut de pouvoir assister personnellement, les membres désigneront un suppléant pour les représenter.

#### **c. Fonctionnement du Groupe thématique**

- En raison des impératifs à court terme relatifs à l’élaboration d’un projet conjoint financé par le MDG Fund, un comité restreint composé des organisations souhaitant participer à une telle initiative est mis en place. Ce comité se réunira indépendamment des réunions plénières du GT.
- Parallèlement, le GT poursuivra ses travaux en conformité avec son objectif général.

#### **d. Présidence et Secrétariat**

- La Présidence du GT est assurée par le Représentant du UNHCR. Il est responsable des résultats obtenus par le GT. Il s’assure que le GT remplisse son mandat, via la

participation active de ses membres. Il est responsable du suivi des plans de travail établi. Le Président ou son adjoint assiste à toutes les réunions du GT.

- Le Secrétariat est assuré conjointement par le UNHCR et le PNUD (pour 2007 en tous cas). Il est chargé d'assurer l'envoi des invitations ; de rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions et d'assurer le dynamisme et le bon fonctionnement du GT.

**e. Fréquence des réunions**

- Le GT se réunit une fois par mois ou selon les besoins. Si nécessaire, des comités restreints participants à l'élaboration de projets conjoints pourront se réunir plus fréquemment.

**f. Planification**

- Le GT établit un Plan de Travail Annuel qui fournira un cadre complet des activités qui seront entreprises par le GT, les ressources nécessaires ainsi que le cadre chronologique.
- Le Plan de Travail Annuel et le « Cadre stratégique commun » élaboré par le GT sont validés par le UN Country Team.

**g. Suivi et évaluation**

- Les comptes rendus des réunions du GT sont transmis par le Secrétariat au UN Country Team.
- Le Président du GT établit un rapport d'activité trimestriel destiné au UN Country Team.
- Un rapport d'auto-évaluation annuel est réalisé, comparant les résultats obtenus par rapport aux stratégies et plans de travail formulés. Cette évaluation fera l'objet d'une présentation et d'une discussion au sein du UN Country Team.
- A l'initiative du UN Country Team, une évaluation externe de la pertinence et de l'efficacité du GT peut être réalisée.